

DELIBÉRATION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 17 JANVIER 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-01

Etaient présents avec voix délibérative :

Monsieur Pierre Maisonnat, président, conseiller départemental, adjoint au maire de Mauves

Monsieur Jean-Manuel Garrido, 1^{er} vice-président, maire de Saint-André-de-Cruzières (en visioconférence)

Madame Sandrine Genest, 2^{ème} vice-présidente, conseillère départementale, maire de Lachapelle-sous-Aubenas (en visioconférence)

Monsieur Laurent Marce, 3^{ème} vice-président, conseiller départemental, maire de Talencieux (en visioconférence)

Assistés de :

Colonel Vincent Honoré, directeur départemental du service d'incendie et de secours

Colonel Laurent Courtial, directeur départemental adjoint du service d'incendie et de secours

Monsieur Patrice Vannier, chef du groupement ressources

Madame Roselyne Granier, cheffe du service des affaires financières, juridiques et commande publique

Madame Karen De Baets, gestionnaire administrative et juridique

Secrétaire de séance : monsieur Jean-Manuel Garrido

Objet : Modification du tableau des effectifs

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), chapitre IV portant dispositions générales relatives aux services d'incendie et de secours,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n°2021-78 en date du 29 septembre 2021 de Monsieur Olivier Amrane, président du Conseil départemental, portant désignation de Monsieur Pierre Maisonnat en qualité de président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche,

Vu la délibération n°2021-54 du conseil d'administration en date du 13 octobre 2021 portant délégation de compétences du conseil d'administration au bureau et au président,

Vu l'organigramme du SDIS en date du 1^{er} juillet 2020,

Vu le rapport du président du conseil d'administration,

Considérant l'inscription d'un agent du grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe sur le tableau annuel d'avancement de grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe au titre de l'année 2024,

Considérant l'inscription d'un agent du grade d'agent de maîtrise sur le tableau annuel d'avancement de grade d'agent de maîtrise principal au titre de l'année 2024,

Considérant l'inscription d'un caporal de sapeurs-pompiers professionnels sur le tableau annuel d'avancement de grade de caporal-chef de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2024,

Considérant le tableau d'avancement de grade d'adjudant au titre de l'année 2024 et la nécessité de créer un poste d'adjudant en remplacement d'un poste de caporal,

Considérant que les fiches de postes et les valeurs professionnelles de ces agents permettent leur nomination,

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

I. DECIDE de :

A. CRÉER

1. Dans la filière administrative :
 - Un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} février 2024 ;
2. Dans la filière technique :
 - Un poste d'agent de maîtrise principal à compter du 1^{er} février 2024 ;
3. Dans la filière des sapeurs-pompiers professionnels :
 - Un poste de caporal-chef de sapeurs-pompiers professionnels à compter du 1^{er} février 2024 ;
 - Un poste d'adjudant de sapeur-pompier professionnel à compter du 1^{er} février 2024 ;

B. SUPPRIMER

1. Dans la filière administrative :
 - Un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} février 2024 ;
2. Dans la filière technique :
 - Un poste d'agent de maîtrise à compter du 1^{er} février 2024 ;
3. Dans la filière des sapeurs-pompiers professionnels :
 - Deux postes de caporaux de sapeurs-pompiers professionnels à compter du 1^{er} février 2024 ;

C. DE METTRE A JOUR le tableau des effectifs en conséquence.

Le président
du conseil d'administration



Pierre Maisonnat